COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 27.11.2020
COM(2020) 782 final

ANNEX

ANNEXE

de la

Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil

concernant certains aspects de la sécurité et de la connectivité du transport ferroviaire en ce qui concerne l'infrastructure transfrontalière reliant l'Union et le Royaume-Uni par la liaison fixe transmanche

ANNEXE

La gare et le terminal frontières visés aux articles 3 et 4 sont les suivants:

FRANCE

Calais-Fréthun